

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2021

Présents : Martine TABOURET Catherine SAVERAT Franck MOLINA Stéphanie BOULIVAN Aimé BOULIVAN Fabien RELAVE Sandrine BOURGEOIS Alexandra BRÉDY Amandine GUYARD Alexandra GIRARD Damien QUERRY Fabienne PEDOUX

Excusés : Cédric BLANCHARD qui a donnée procuration à Franck MOLINA
Régis TABOURET qui donne pouvoir à Catherine SAVERAT
Didier ZAMPROGNO qui donne pouvoir à Martine TABOURET

Madame le Maire ouvre la séance et précise que le conseil se tenant pendant le couvre-feu, il sera diffusé en direct sur Facebook, en conformité avec la loi. Elle expose l'ordre du jour :

- Approbation procès-verbal du 14 janvier 2021
- Modification du tableau des emplois
- Mise en location et loyer d'un appartement
- Transfert de la compétence PLU à l'agglomération
- Questions orales

Madame le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte, de rajouter à l'ordre du jour la lecture de la synthèse de l'audit de la CA3B par la chambre régionale des comptes.

Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil Municipal, Madame Alexandra BREDY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du PV de la réunion du 14 janvier 2021

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2020.

- Modification du tableau des emplois

Madame le Maire rappelle que Monsieur Patrick JEAMBENOIT a fait valoir ses droits à la retraite ; celle-ci sera effective à partir du 1^{er} août 2021. Elle rappelle que Monsieur JEAMBENOIT occupe deux fonctions à mi-temps sur la commune : celui d'adjoint technique et celui de garde champêtre. Elle souligne que l'essentiel des activités professionnelles de Monsieur JEAMBENOIT est consacré à sa fonction d'adjoint technique. Elle propose donc de ne pas recruter de garde champêtre pour le futur et précise qu'une réflexion est menée avec des communes voisines pour mutualiser un poste de policier municipal. Dans cette optique, Madame le Maire propose la suppression des deux postes de Monsieur JEAMBENOIT à compter du 1^{er} août 2021 et propose le recrutement, à temps complet, soit 35 h, d'un adjoint technique, ou d'un adjoint technique principal ou d'un agent de maîtrise. Le poste sera à pourvoir pour le 1^{er} mai. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Mise en location et loyer d'un appartement

Madame le Maire rappelle qu'un des logements propriété de la commune est libre. Il s'agit d'un appartement de 2 pièces situé au deuxième étage du bâtiment de la Mairie. Des travaux pour un montant d'environ 7000 euros y ont été effectués et le logement sera bientôt de nouveau disponible à la location. Madame le Maire propose de le mettre en location à partir du 1^{er} avril 2021 ; elle propose un loyer de 300€ hors charges, comme évoqué lors du conseil municipal du 8 décembre 2020. Le conseil valide ces propositions à l'unanimité.

- Transfert de la compétence PLU à l'agglomération

Madame le Maire rappelle que ce point a été en discussion lors du conseil municipal du 10 novembre 2020.

Toutefois un mail de la préfecture précise que :

« Votre commune a d'ores et déjà délibéré pour « renoncer » au transfert de cette compétence à l'intercommunalité.

Néanmoins la rédaction de la délibération ne permet pas de formaliser clairement une opposition au transfert de cette compétence à l'EPCI.

Aussi, afin de respecter la conformité des termes de la loi (« opposition ») et de lever toute ambiguïté quant à la décision prise, permettant d'activer la minorité de blocage, le conseil municipal de votre commune est invité à prendre avant le 30 juin 2021, une nouvelle délibération d'opposition clairement formulée, et à la transmettre au contrôle de légalité au plus tard le 30 juin 2021 ».

Madame le Maire propose donc de préciser dans la délibération qui sera envoyée au contrôle de légalité, que le conseil municipal s'oppose au transfert à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme. Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

- Rapport de la chambre régionale des comptes

Madame le Maire précise que lors de sa séance du 19 juin 2020, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté d'agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport a eu lieu le 14 décembre 2020. En application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives doivent être présentées au plus proche conseil municipal. Madame le Maire fait lecture de la synthèse du rapport.